



EMPLOI MANUEL

JOURNALIER | VOIRIE DÉNEIGEMENT Poste temporaire (pour la saison hivernale)

Vous aimez la conduite de véhicules et de machinerie, mais également le travail physique et manuel? Travailler à l'extérieur ne vous fait pas peur?

NOUS AVONS L'EMPLOI PARFAIT POUR VOUS!

CE QUE NOUS VOUS OFFRONS :

- Un taux horaire à partir de 24,41 \$ pouvant aller jusqu'à 27,12 \$ et diverses primes offertes;
- Un horaire stable de 40 heures par semaine, de soir **ou** de nuit;
- Une indemnité salariale de 9 %;
- Une conciliation travail / vie personnelle.

LES TÂCHES QUI SERONT À RÉALISER :

- Conduire ou opérer un véhicule ou appareil motorisé tels que camions 6 ou 10 roues avec équipement de déneigement ou chasse-neige, souffleur ou chenillette pour effectuer le déneigement et l'épandage de matières abrasives sur les routes et les trottoirs;
- Agir comme signaleur pour le souffleur lors des manœuvres de ramassage de neige et veiller au fonctionnement sécuritaire de l'opération;
- Colmater des nids-de-poule et effectuer diverses opérations de préparation hivernale;
- Exécuter certains travaux d'entretien des véhicules et appareils motorisés.

PROFIL RECHERCHÉ :

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou son équivalence;
- Détenir un permis de conduire valide de classe 3;
- Détenir la carte de l'ASP Construction (Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction);
- Avoir une expérience en conduite de véhicules lourds et d'appareils motorisés de déneigement et connaître les règles de signalisation des travaux routiers;
- Faire preuve de débrouillardise et d'autonomie;
- Avoir une attitude positive et aimer travailler en équipe;
- Être polyvalent et prêt à effectuer différents travaux manuels dans diverses conditions météorologiques.

Intéressé? Faites-nous parvenir dès maintenant votre CV par courriel à rh@ville.magog.qc.ca, et ce, avant le 21 octobre 2022.